

Association pour les  
Professionnels du Maintien  
à Domicile APMD  
N°W893003031



## NEWSLETTER DU 15/04/2020



### SPECIAL COVID-19

### Lettre au Président de la République

Villethierry le 23/03/2020  
Lettre ouverte  
[sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Mr le Président de la République,  
Mr le Ministre de la Santé et de la Solidarité,

La mort rôde, la vie continue pour vous, les politiques continuent à faire de la politique, les employeurs à faire tourner leurs boutiques, tous derrière leurs écrans bien confinés. Vous ne pouvez pas comprendre que nous ne continuons pas à faire comme avant, bande de fainéant(e)s que nous sommes !  
Sauver l'économie du Pays votre première préoccupation, qu'en est il de notre vie ! Vous balayez nos acquis sociaux d'un revers de manche, un kleenex sur la figure pour nous protéger nous et ne pas contaminer nos personnes fragilisées, vous instaurez une prime à la clé à la charge des employeurs pour que les survivants n'aient pas tout perdu et puissent continuer à vous servir, après.  
Le confinement complet aurait bien sauvé des vies mais que sont nos vies pour vous ?  
Les salariés du maintien à domicile sont en colère du comportement de certaines entreprises et associations qui se vantent de venir en aide et de répondre présent, soit disant à votre appel Mr le Président ?  
Sans aucuns scrupules et sans états d'âmes à envoyer leurs aides à domicile au front sans protections alors que, la plupart ferme les bureaux de la lâcheté, de la bravoure ?  
Les salariés se rappelleront du comportement de chaque acteur du maintien à domicile : certaines entreprises et associations maintenant les interventions inutiles tel que le ménage et envoyant des mails à leurs salariés afin de les rendre coupables si elles ne se plient pas aux instructions ...  
C'est bien vous Mr le Président qui avez insisté pour ne se déplacer que pour les choses essentielles ? Certains employeurs n'ont pas entendus ?, ou ne veulent pas entendre, préférant leur tiroir caisses à la santé de leurs employés et de leurs bénéficiaires.  
De la chair à canon nous sommes... Certains employeurs restent et resteront des incompetents, des irresponsables qui ne méritent en aucun cas leur statut de dirigeant, ils desservent la profession !

Mr le Président, Mr le Ministre les après du métier, le sentiment de culpabilité et les irresponsabilités laissent un goût amer, un sentiment de ne plus être un professionnel comme il se doit, après cette crise sanitaire une remise en question légitime, et des démissions suivront.  
Le Covid19 a fait de ce métier, un métier qui n'est plus un métier mais un abattoir..

Combien de personnes aidées qui ne sont pas sorties de leur domicile depuis 2 à 3 ans seront contaminées par leur auxiliaire de vie ?, en temps normal cette profession est sans reconnaissance, demain elle sera piétinée avec une image dilettante, d'amateur...

Les cimetières seront pleins de gens qui y auront été entraînés par des gens irresponsables, ou, qui se croyaient indispensables.

---

Mr le Président, Mr le ministre j'en appelle à votre âme et conscience, de confiner en un lieu (complexe sportif, hôtel etc) les personnes fragilisées pour éviter les allers et venues des aides à domicile, les premières à être supposées vecteur du covid19.

J'espère Mr le Président que vous aurez pris de votre temps pour lire cette lettre ouverte, je me tiens à votre disposition et espère vous rencontrer pour vous rendre compte de mes observations.

Dans l'attente recevez Mr le Président mes sincères salutations distinguées.

Mme Guillemot Sylvie  
Présidente APMD.  
Association pour les Professionnels du Maintien à Domicile.  
Tel 0967671031  
[apmd89@gmail.com](mailto:apmd89@gmail.com)

- **Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19**  
**Légifrance**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041722917&categorieLien=id>

- **Arrêté du 15/03/2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19**  
**Légifrance :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041723302&categorieLien=id>

- **Arrêté du 14 avril 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaire pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre d'urgence sanitaire**  
**Légifrance :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/4/14/SSAZ2009631A/jo/texte>

- **Coronavirus - Covid19 - Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés**  
**travail-emploi.gouv.fr :**

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid19-quelles-mesures-l-employeur-doit-il-prendre-pour-protger>

- **Obligation des employeurs et des salariés en période de pandémie INRS :**

<http://www.inrs.fr/publications/juridique/focus-juridiques/focus-juridique-coronavirus.html>

- **Coronavirus : qui sont les personnes fragiles ? - ministère des solidarités et de la Santé :**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles>

- **Covid-19 : des arrêts de travail simplifiés pour les salariés contraints de garder leurs enfants Ameli.fr :**

<https://www.ameli.fr/assure/actualites/covid-19-des-arrets-de-travail-simplifies-pour-les-salaries-contraints-de-garder-leurs-enfants>

- **Covid-19 Chômage partiel : quels seront mes revenus service-public.fr**

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13976>

- **Coronavirus Covid-19 Congés payés, RTT, durée du travail : le Code du travail est assoupli pendant l'urgence sanitaire service public.fr :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13983>

- Coronavirus : les aides à domicile doivent-ils travailler ? Quelles aides pour eux ? particulier employeur dossier familial :

<https://www.dossierfamilial.com/actualites/emploi/coronavirus-les-aides-a-domicile-doivent-ils-travailler-quelles-aides-pour-eux-432895>

Je reste à votre écoute pour tous renseignements complémentaires durant cette pandémie.

Prenez soin de vous et au 15 mai pour une prochaine newsletter.

Guillemot Sylvie

Présidente APMD.

